



Anticoagulants AVK : pour votre suivi, pensez aussi à votre pharmacie

En 2015, l'URPS Pharmaciens PACA poursuit son action en faveur d'un système de santé plus efficient et organise une nouvelle campagne de sensibilisation qui vise à améliorer la prise en charge des patients sous anticoagulants AVK :

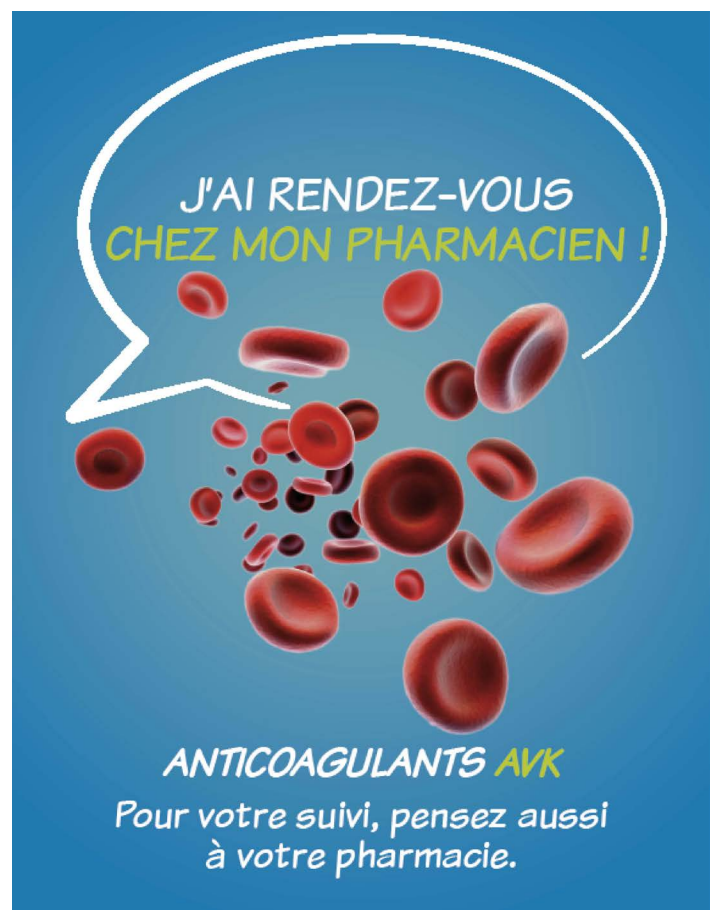
« Anticoagulants AVK - J'ai rendez-vous chez mon pharmacien ! »

Traitement anticoagulant de référence depuis plus de quarante ans pour des pathologies fréquentes (embolies pulmonaires, phlébites, prévention des AVC), il nécessite toutefois certaines précautions dans la mesure où il demeure l'une des premières causes d'accidents iatrogéniques en France. Pour répondre à ce fort enjeu sanitaire, l'Assurance-Maladie a développé un dispositif qui améliore la qualité et la sécurité de votre suivi par les pharmaciens d'officine au travers notamment de deux entretiens annuels.

L'ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE, POURQUOI?

- Le patient doit suivre avec une grande vigilance son traitement par AVK car celui-ci l'expose à deux risques principaux : l'hémorragie (liée à un surdosage) et la thrombose (liée à un sous-dosage).
- La délivrance et l'explication de l'ensemble des informations relatives à votre traitement par votre pharmacien sont essentielles pour vous aider à mieux comprendre votre traitement et vous aider à atteindre les objectifs thérapeutiques.

A droite: affiche de sensibilisation sur l'entretien pharmaceutique dans le cadre du suivi des patients sous AVK.



OBJECTIFS PRINCIPAUX

Les entretiens pharmaceutiques sont notamment destinés à **évaluer votre connaissance du traitement**, à vous **informer** et vous **conseiller sur le bon usage des médicaments prescrits**, à vous **guider dans la prise de votre traitement** et vous **accompagner ainsi dans la surveillance et la réalisation de l'INR**. En cas de besoin et avec votre accord, le pharmacien prend contact avec le prescripteur.

INFO +

Pendant les entretiens pharmaceutiques, le pharmacien vous remet un carnet d'information et de suivi du traitement par AVK et vous rappelle l'importance de le remplir. Il comporte une carte détachable à conserver dans votre portefeuille signalant la prise d'un traitement par AVK.

LE PHARMACIEN, ACTEUR DE VOTRE PARCOURS DE SOINS

Garantir en toute circonstance la sécurité des soins et répondre aux exigences de suivi qu'implique la prise de certains traitements tels que les anticoagulants AVK, est un véritable enjeu de santé publique.

Pour ce faire, instaurer une culture commune et partagée de sécurité entre les professionnels de santé est indispensable. Depuis la prescription de votre médecin généraliste ou spécialiste, de votre infirmier qui peut être amené à vous préparer vos médicaments au chirurgien-dentiste qui doit être prévenu avant toute intervention afin de l'adapter à votre cas, en passant par le biologiste qui doit réagir en urgence s'il découvre une anomalie dans vos analyses, chaque acteur de santé est un maillon indispensable de votre prise en charge !

Votre pharmacien aussi ! Il s'inscrit pleinement dans votre parcours de soins en relayant des conseils et recommandations délivrés par votre médecin lors de la prescription d'AVK.

A droite: cartes postales de sensibilisation sur l'entretien pharmaceutique dans le cadre du suivi des patients sous AVK à destination des patients et des professionnels.

6 cartes postales = 6 thématiques

Prochainement: AVK, les bons réflexes de suivi, AVK, la pluriprofessionnalité au service de la sécurité, AVK et AOD quand, comment ?, Le pharmacien: acteur de santé....

Retrouvez-les prochainement sur notre page facebook: <https://www.facebook.com/anticoagulantsavk?ref=hl>



PREMIERS RESULTATS POSITIFS

Plus d'un an et demi après sa mise en place, les premiers chiffres publiés par l'Assurance Maladie en décembre 2014 montrent une satisfaction globale des patients et des pharmaciens et vis-à-vis de ce dispositif inédit.

- Une augmentation du nombre de patients réalisant plus d'un INR mensuel parmi les patients accompagnés
- le traitement AVK est mieux compris pour 74 % d'entre eux
- 73% déclarent être plus vigilants sur les risques associés à leur traitement et les éventuelles complications
- 92% des patients adhérents et la même proportion de pharmaciens se disent prêts à poursuivre la démarche
- 97% des pharmaciens se déclarent même prêts à participer à ce type d'accompagnement dans d'autres domaines thérapeutiques (par exemple le suivi des patients asthmatiques)

En 2015, l'URPS Pharmacien Paca s'engage pour que cet entretien soit mieux connu de vous, patients, mais aussi de l'ensemble des professionnels de santé de ville concernés, pour que chacun trouve sa place et que votre sécurité soit assurée.